



SYNTHESE GENERAL RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

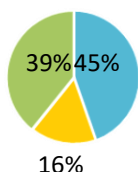
CIAS HAUTE MAURIENNE VANOISE

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2022. Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

> 56 agents recensés dans ces collectivités dont 25 fonctionnaires, 9 contractuels permanents et 22 contractuels non permanents

Effectifs

45% des agents sont fonctionnaires



- Fonctionnaires
- Contractuels permanents
- Contractuels non permanents



	Minimum	Maximum	Effectif moyen	Nb de coll concernées
Fonctionnaires	25	25	25	1
Contractuels permanents	9	9	9	1
Contractuels non permanents	22	22	22	1

Précisions emplois non permanents

⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé

⇒ 39,3 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

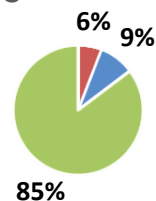
11,11 % des contractuels permanents en CDI

Caractéristiques des agents permanents

41% d'agents relevant de la filière technique

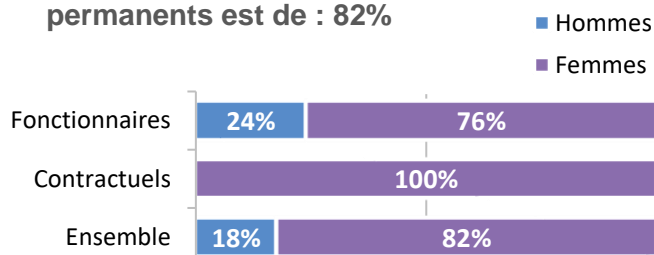
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nb moyen par coll concernée
Administrative	16,0%	22,2%	17,6%	6,0
Technique	40,0%	44,4%	41,2%	14,0
Médico-sociale	0,0%	11,1%	2,9%	1,0
Animation	44,0%	22,2%	38,2%	13,0
Total	100%	100%	100%	34

85% d'agents relevant de la catégorie C



Catégorie	Effectif moyen
Catégorie A	2,0
Catégorie B	3,0
Catégorie C	29,0

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 82%

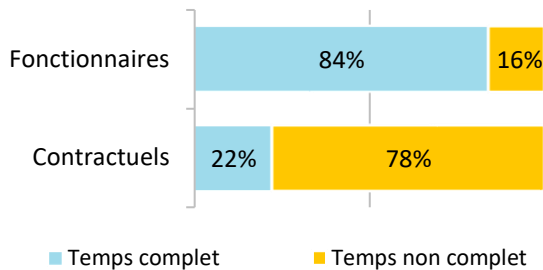


Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 38% des agents

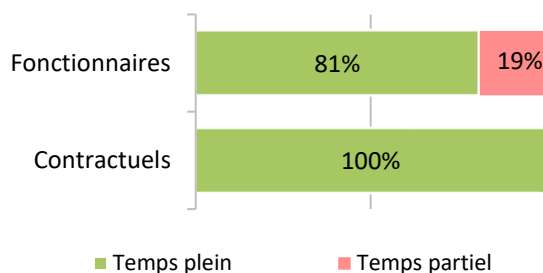
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	38%
Adjoints territoriaux d'animation	32%
Adjoints administratifs	12%
Animateurs	6%
Agents de maîtrise	3%

Temps de travail des agents permanents

84% des fonctionnaires à temps complet contre 22% des contractuels



19% des fonctionnaires à temps partiel contre aucun contractuel



Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Administrative	50%	Technique	100%
Technique	20%	Animation	100%
		Administrative	50%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0,0% des hommes à temps partiel
35,3% des femmes à temps partiel

Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

Pyramide des âges

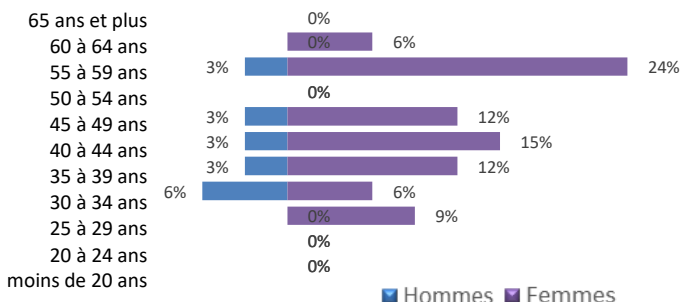
En moyenne, les agents ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	45,50
Contractuels permanents	44,17
Ensemble des permanents	45,15

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	43,64



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 37,8 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



> 24,1 fonctionnaires
> 3,9 contractuels permanents
> 9,8 contractuels non permanents

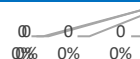
ETPR permanents moyens par catégorie

Catégorie A	1,6 ETPR
Catégorie B	2,2 ETPR
Catégorie C	24,3 ETPR

Positions particulières

0% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



Mouvements

- En 2022, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 19,4%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
9,8%	63,6%

Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021	Effectif physique au 31/12/2022
28 agents	34 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*		
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022		
Fonctionnaires	↘	-3,8%
Contractuels	↗	350,0%
Ensemble	↗	21,4%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	50%
Démission	33%
Départ à la retraite	17%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	78%
Intégration directe	11%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	11%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

Évolution professionnelle

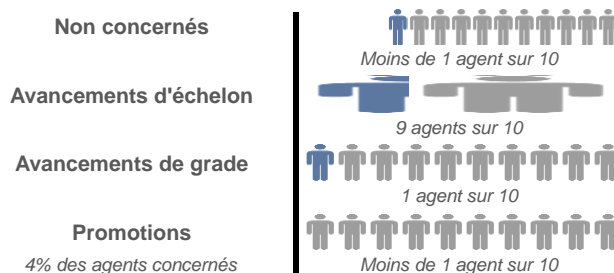
- Concours et examens professionnels

En moyenne, 1,8% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année

- Aucune rupture conventionnelle actée en 2022

- Avancements et promotions

Nombre moyen d'agents concernés sur 10



Sanctions disciplinaires

- % des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2022.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Budget et rémunérations



Les charges de personnel représentent 67,16 % des dépenses de fonctionnement



Mise en place du RIFSEEP

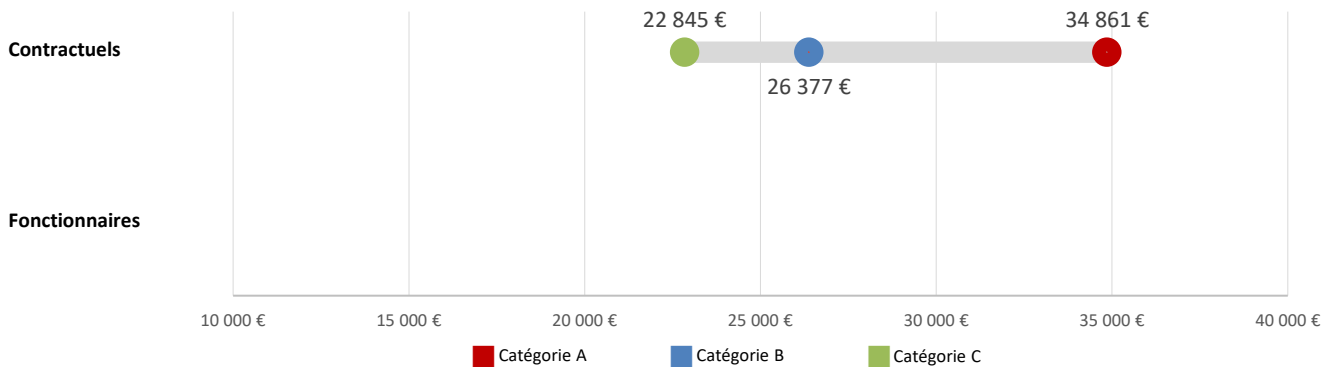
- pour au moins un cadre d'emplois pour les fonctionnaires
- pour les contractuels permanents
- avec une part de CIA



100% des collectivités prévoient le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas

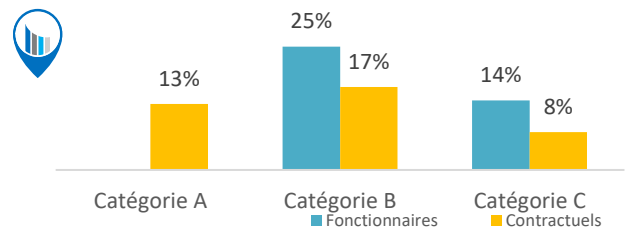
Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 14,52 %

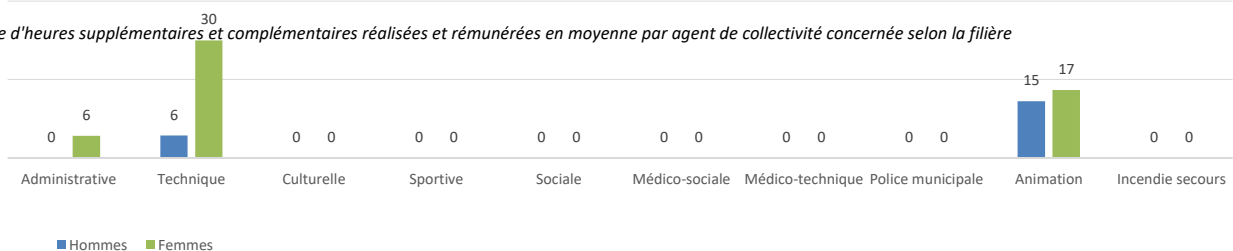
Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	14,77%
Contractuels sur emplois permanents	13,11%
Ensemble	14,52%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



En moyenne, 577 heures supplémentaires/complémentaires pour les 100% de collectivités concernées

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en moyenne par agent de collectivité concernée selon la filière



100% des collectivités adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Absences Agents présents au 31 décembre

En moyenne, 30,8 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 16,1 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	8,43%	4,41%	7,37%	2,89%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,43%	4,41%	7,37%	2,89%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,43%	4,41%	7,37%	2,96%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 55,36 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

100% des collectivités concernées par des accidents de travail

> 14,7058823529412 accidents du travail pour 56 agents en position d'activité au 31

Type d'accident



Service 100%
Trajet 0%

Genre



Femmes 100%
Hommes 0%

Catégorie



Catégorie A 0%
Catégorie B 0%
Catégorie C 100%

80% des accidents concernent la filière technique

Handicap

100% des collectivités ont au moins un agent BOETH

Taux de BOETH: 8,8%

Genre



Femmes 100%
Hommes 0%

Statut



Fonctionnaires 100%
Contractuels perm. 0%

Catégorie



Catégorie A 0%
Catégorie B 0%
Catégorie C 100%

Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi (collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées	0 €
Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	0 €

Prévention et risques professionnels

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

Coût moyen des formations : -

Coût par jour de formation : -

Oui Non Ne sait pas En cours

Existence d'un document unique (DUERP)

100%

Existence d'un registre de santé et de sécurité

100%

Existence d'un plan de prévention des RPS

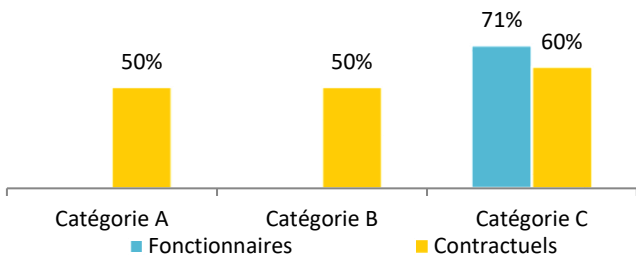
100%

Formation Agents présents au 31 décembre

En 2022, 65% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

50% des femmes et 68% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

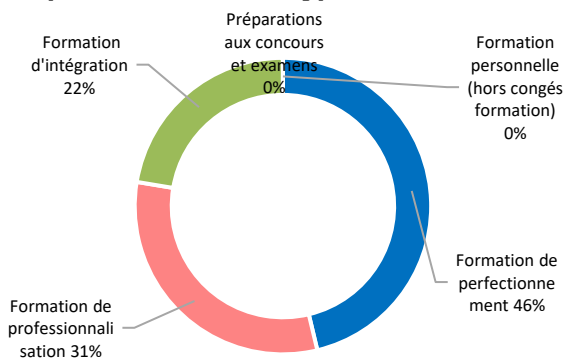


Le budget médian consacré à la formation est de 27 475 €

Répartition des dépenses de formation

Autres organismes	72%
CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	28%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2 jour par agent



Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	54%
Autres organismes	45%
Collectivité	1%

Action sociale et protection sociale complémentaire

100% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

100%

Dont 0% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

Santé Prévoyance

Montant moyen annuel par bénéficiaire

312 € 163 €

En cours Oui Non Ne sait pas

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité

100%

Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion

100%

Prestations servies par l'intermédiaire d'une association locale

100%

Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

100%

Relations sociales

Aucune collectivité concernée par des grèves

100%

Aucune collectivité n'a engagé de négociations collectives

100%

Nombre moyen de réunions des instances

Comité technique	CAP	CCP
0	0	0

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2022} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2022. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : janvier 2024

Version 1